

DIS-248

Yaoundé, le 15 OCT 2018

COMMUNIQUE PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique informe le public de la circulation au Cameroun du médicament **Extencilline 2,4 M.U.I forme injectable** avec les mentions suivantes:

Désignation	Présentation	Numéro de lot	Date fabrication	Date péremption	Principe actif	Laboratoires fabricants
Extencilline 2,4 M.U.I	1 flacon de poudre + 1 ampoule of solvant (8ml)	159269	06/2017	06/2020	Benzathine benzylopénicilline	Aventis et Sandoz

Le Ministre de la Santé Publique tient à préciser qu'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) camerounais de l'Extencilline 2,4 M.U.I injectable avait été délivrée aux Laboratoires Sanofi-Aventis plutôt qu'aux Laboratoires Aventis et Sandoz.

Ladite AMM étant arrivée à expiration depuis le 11/07/2005 d'une part, et au vu des indices présageant du caractère falsifié de ce produit d'autre part,

Le Ministre de la Santé Publique invite chacun à plus de vigilance et le cas échéant, à arrêter l'utilisation de ce médicament, puis à communiquer rapidement l'information à l'Inspection Générale des Services Pharmaceutiques et des Laboratoires : mail : igpharmacie@yahoo.com et numéro de téléphone : 655 978 500./-

Le Ministre de la Santé Publique



André MAMA FOU DA